

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 19 JUILLET 2021

<u>Convocation</u> : 09/07/2021 <u>Affichage</u> : 09/07/2021 <u>Nombre de membres</u> : En exercice : 11 Présents ou représentés: 10	L'an deux mil vingt et un et le dix-neuf juillet à huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Xavier DUVIGNAUD, Maire. Etaient présents : M Xavier DUVIGNAUD, M DESCHAMPS Patrick, M Vincent GERMAIN, M PERRODIN Clément, Mme RAUX Eliane, Mme SAURA Chantal, M. Florian BILLET, Mme Nathalie ZWAENEPOEL et M ROSZAK Jean-François Etaient excusés : M. BRIET Christophe Etait absent : Secrétaire de séance : Mme RAUX Eliane
--	--

Point sur le restaurant

M. le Maire, les adjoints Mme Eliane RAUX et M. Jean-François ROSZAK, exposent au Conseil Municipal les informations connues à ce jour concernant la situation du restaurant de la commune, confié en location-gérance à M. Briganti.

La commune a été contactée par la Direction générale des Finances publiques (DGFIP) concernant une dette de loyers de M. Briganti, pour la partie commerce du restaurant, à hauteur de 3 297.69 €. Rappelons que les loyers correspondants à la location du restaurant, pour sa partie commerce et sa partie logement, sur lesquelles porte le bail de location-gérance, s'élèvent respectivement à 470 € 67 et 208 € 60. Le dernier loyer du commerce payé régulièrement par le restaurant est celui de novembre 2020. La DGFIP a par la suite procédé à une saisie sur compte bancaire qui s'est avérée positive pour un montant de 1862.68 €. Sur cette saisie, le locataire a réglé la somme de 941.34 € + le loyer de Juin 2021. Le restant de cette dette doit être versé par la banque sous un mois, soit la somme de 1862.68 - 941.34, à savoir 921.34 €.

M. le Maire et les adjoints sont allés à la rencontre de M. Briganti le mercredi 7 juillet pour échanger avec lui sur la situation financière du restaurant. Le locataire a confirmé rencontrer des difficultés, il a en outre évoqué la possibilité de quitter les locaux.

M. le Maire et les adjoints proposent au Conseil Municipal d'étudier de nouveau la demande d'exonération de loyers du restaurant sur la période « COVID-19 » de cette année, afin d'aider le locataire à épurer sa dette.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal

- **DECIDE** d'apporter une aide portant sur les loyers du restaurant. La consultation des bilans financiers 2019 – 2020 – 2021, que le locataire devra porter à la connaissance de l'assemblée délibérante dans les meilleurs délais, devra permettre au Conseil Municipal de fixer le montant de cette aide qui lui sera allouée ;
- **DEMANDE** à connaître quelles mesures nouvelles ou quelles adaptations le locataire envisage de mettre en place pour surmonter ces difficultés et pour atteindre les objectifs de fréquentation et de chiffre d'affaire qui lui permettront de retrouver une situation budgétaire stable.

Le Conseil Municipal se réunira de nouveau en septembre. Il établira alors un nouveau point d'étape sur la situation du restaurant.



Pour extrait conforme

Le Maire,

Xavier DUVIGNAUD